

**REUNION
du 14 novembre 2024**

Compte-rendu

Membres présents :

Membres publics :

- Communauté de communes du Rouillacais : Bernard SALAMAND (suppléant) ✓
- Département de la Charente : Anne MARTRON (suppléant) ✓
- Grand Cognac : Philippe GESSE (suppléant) ✓
- Grand Cognac : Nicole ROY (titulaire) ✓, Jérôme ROYER (suppléant)
- PETR Ouest Charente - Pays du Cognac : Séverine CAILLÉ ✓, Christophe ROY (suppléant)
- SYMBA : Nathalie DE LAMARRE (Titulaire) ✓

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 6

Membres privés :

- Antenne Nature Loisirs Patrimoine : Michel ADAM (titulaire) ✓
- Bureau National Interprofessionnel du Cognac : Xavier PARLANT (suppléant) ✓
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente : Daniel TRAVINI (titulaire) ✓, Amaury LEGRAND (suppléant)
- Charente Nature : Maxime BLANCHET (titulaire) ✓
- Conservatoire du Vignoble Charentais : Sébastien JULLIARD (titulaire) ✓
- La fête du cognac : Valentine BOULINAUD (titulaire) ✓
- Office du tourisme de Cognac : Pamela BRIAUD (suppléant) ✓
- Union Générale des Viticulteurs Charentais : Bastien BRUSAFERRO (titulaire) ✓

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 8

Autres invités et référents techniques présents :

- Chambre de métiers et de l'artisanat de la Charente : Marie-Christine GARON FROUGIER
- Commune de Hiersac : Martine BEAUMARD
- Communauté de communes du Rouillacais : Edouard GANNE
- Entreprise GUEDON Philippe : Marine BOUYSSI, Philippe GUDEON
- Grand Cognac : Laëtitia FOUR, Stéphanie GAUTIER, Aurore LABARUSSIAS, Aude MATHIOT, Ludovic PASIERB
- PETR Ouest Charente - Pays du Cognac : Josselin PATRON
- Région Nouvelle-Aquitaine : Sylvie BROSSARD, Delphine MONNET

La séance débute à 16 h 00.

Vérification du quorum

Sur les 30 membres que compte le GAL, 14 membres prennent part au vote. 8 de ces membres sont membres du collège privé du GAL.

Le principe de double quorum est donc respecté.

Séverine CAILLÉ, la Présidente du GAL, ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants.

Elle présente ensuite l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du précédent GAL
2. Vote des projets à sélectionner
3. Etude des projets en opportunité

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT GAL

➡ Les membres du GAL valident à l'unanimité le compte-rendu du précédent comité de sélection

2. VOTE DES PROJETS A SELECTIONNER

Deux dossiers ont reçu un avis favorable du service instructeur et peuvent aujourd'hui être présentés en sélection :

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Coût total éligible	Montant UE	Note attribuée par le GAL	Avis du GAL
2	Renforcement de la vente directe de noix	SCEA La Noyeraie Des Borderies	43 642,77 €	11 363,48 €	18/20 le 16/01/2024	Favorable à l'unanimité
8	Animation du GAL Ouest Charente 2023	PETR Ouest Charente - Pays Du Cognac	9 843,20 €	7 397,56 €	Non soumis à notation	Favorable à l'unanimité
TOTAL				18 761,04 €		

3. ÉTUDE DES DOSSIERS EN OPPORTUNITÉ (GRILLES DE SÉLECTION EN ANNEXE)

En cas d'accord de principe, les porteurs de projet seront ensuite invités à déposer un dossier complet sur la plateforme MDNA. La subvention sera définitivement validée par le GAL lorsque ce dossier sera complet avec avis favorable du service instructeur.

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
5	La fête du Cognac : nouveau site	La fête du Cognac	120 225,75 €	70 000 €	17/20 tx max d'aide FEADER = 100%	70 000 € respect du plafond de subvention de la fiche action n°5	Un membre du GAL rappelle que le nom des premières éditions était les Jeunes agriculteurs fêtent le cognac. Un autre membre salue également les nombreuses actions de l'association en faveur du développement durable. Valentine BOULINAUD, représentante de La fête du cognac est invité à quitter la salle. ☞ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. La représentante de La fête du cognac réintègre le comité.
4	Réhabilitation de l'ancienne poste en multiple rural	Commune de Hiersac	304 582,24 €	50 000€	16/20 tx max d'aide FEDER = 100%	50 000 € respect du plafond de subvention de la fiche action n°4	Question : A quelle distance se situe les supermarchés les plus proches ? Réponse : il y a une épicerie automatique API à Malvielle et un Intermarché à Linars. Un membre du GAL interroge le porteur de projet sur la provenance des marchandises de l'épicerie. Les futures gestionnaires du multiple rural, dont c'était le métier auparavant, ont prévu de s'approvisionner en localement pour l'alimentaire. ☞ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
2	Développement d'un atelier de transformation de pâtes fermières à Gourville	GUEDON Philippe (entrepreneur individuel)	85 244,44 €	25 000 €	18/20 tx max d'aide FEADER = 100%	25 000 € respect du plafond de subvention de la fiche action n°2 lorsque le porteur de projet est une entreprise privée	La production de l'entreprise est visible dans plusieurs réseaux : pensez local 16, MAB 16, etc... Pour les particuliers, des produits de l'exploitation peuvent être achetés en Biocoop, sur le site internet localbio.fr ou sur le site d'exploitation. Sa clientèle de restauration collective se concentre aujourd'hui en Charente-Maritime. Cela s'explique en partie par un dispositif d'aide du Département. L'objectif est de passer d'une capacité de production de 30 à 100 kg de pâtes par heure. L'atelier de transformation reste artisanal (pas d'atmosphère contrôlée ou modifiée). ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération.
4	Valorisation numérique des pépites patrimoniales	Grand Cognac	37 944 €	30 355,20€	18/20 tx max d'aide FEDER = 100%	30 355,20 € respect du CGCT d'apporter au minimum 20% d'autofinancement	Question : Est-ce que l'on pourrait faire une pépite sur le fleuve Charente ? Réponse : le fleuve est valorisé à travers plusieurs pépites. C'est une thématique transversale. <i>Les représentants de Grand Cognac sont invités à quitter la salle : Séverine CAILLÉ, Philippe GESSE, Nicole ROY et Jérôme ROYER.</i> ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. <i>Les représentants de Grand Cognac réintègrent le comité.</i>



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils, avis du GAL
1	Lancement de la Stratégie Locale pour la Biodiversité de Grand Cognac	Grand Cognac	130 000 €	50 000 €	14/20 tx max d'aide FEDER = 50%	50 000 € respect du plafond de subvention de la fiche action n°1	<i>Les représentants de Grand Cognac sont invités à quitter la salle : Séverine CAILLÉ, Philippe GESSE, Nicole ROY et Jérôme ROYER.</i> ☛ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. <i>Les représentants de Grand Cognac réintègrent le comité.</i>
4	Nos aînés, notre mémoire	Communauté de Communes du Rouillacais	26 160 €	20 928 €	15/20 tx max d'aide FEDER = 100%	26 160 €	Le livre ne sera pas disponible à la vente mais il sera consultable en libre accès dans les principaux lieux recevant du public : CDC, médiathèque,... <i>Bernard SALAMAND, représentant de la CDC du Rouillacais est invité à quitter la salle.</i> ☛ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. <i>Le représentant de la CDC du Rouillacais réintègre le comité.</i>

Rappel : les avis d'opportunité du GAL sont donnés sous réserve de présentation ultérieure des dossiers complets, de l'avis favorable du service instructeur et de crédits disponibles pour chaque dossier.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

A titre indicatif, voici la liste des demandes préalables déposées non étudiées aujourd'hui :

FA	Intitulé du projet	Raison sociale du bénéficiaire	Montant Feader ou Feder demandé	Date de Réception
4	Création d'un multiple rural	Commune de St-Fort-sur-le-Né	74 558 €	28/06/2023
2	Diversification production maraîchère	ESAT Les sapins	31 996 €	20/06/2024
4	Restauration du four à pain communal (fête du pain et de la caillebotte)	Ville de Châteaubernard	15 000 €	21/06/2024
1	Désimperméabilisation de la cour d'école Raoul Dupuy	Commune de Lignières-Ambleville	50 000 €	12/09/2024
5	Création d'un parcours de visite numérique	CDC du Rouillacais	27 624 €	16/09/2024
3	Création d'une liaison douce entre le bourg et l'espace Douz'nature	Commune de Douzat	36 118 €	06/11/2024

L'ordre du jour est épuisé, la Présidente du GAL lève la séance.

La Présidente du GAL
Séverine CAILLÉ



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire